

—  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE**

**3<sup>ème</sup> REUNION DE 2005**

**Séance du 27 juin 2005**

CG 05/3<sup>ème</sup>/III-05

**DEFENSE ET PROMOTION DU PATRIMOINE**

—  
Notre collectivité a mis en place depuis déjà plusieurs années des politiques d'aide aux communes en matière de restauration des monuments historiques classés ou inscrits à l'Inventaire Supplémentaire, d'entretien des objets mobiliers classés communaux et de restauration des orgues classées.

Traditionnellement, nos aides concernant les Monuments Historiques Classés sont conditionnées par l'approbation des dossiers de restauration par la Commission Administrative Régionale et l'attribution d'une participation de l'Etat.

Pour les monuments historiques inscrits, la participation départementale n'est pas conditionnée par une participation de l'Etat.

Je vous propose d'examiner la programmation Etat 2005 de restauration des monuments historiques classés ou inscrits à l'Inventaire Supplémentaire et des objets mobiliers classés et, si elle vous agréé, d'inscrire une autorisation de programme correspondant à notre participation.

**I- IMMEUBLES CLASSÉS ET ORGUES CLASSÉES N'APPARTENANT PAS A L'ETAT**

**A. Nature des travaux subventionnables**

**1er cas** : restauration des édifices classés (grosses réparations - Travaux de strict entretien sur la base d'un programme annuel arrêté par l'Etat)

**2ème cas** : Restauration des sols des édifices classés programmée par l'Etat

**3ème cas** : Travaux de restauration des orgues classées tels qu'inscrits au programme annuel arrêté par l'Etat.

**B. Bénéficiaires :**

Communes

**C. Financement départemental :**

◆ Maître d'ouvrage : Etat (Ministère de la Culture)

- *participation de l'Etat* : 50 %
- *participation du Département* : 25 % du coût des travaux sous forme d'un fonds de concours à l'Etat ou de subvention à la commune (soit 50 % de la charge nette de la commune)

◆ Taux de subvention du Département plafonné à 50 % de la participation de l'Etat lorsque celle-ci est inférieure à la moitié du coût des travaux.

La liste des opérations retenues au titre des travaux de strict entretien et de restauration des monuments historiques classés appartenant aux communes du département figure en annexe I.

**II - IMMEUBLES INSCRITS A L'INVENTAIRE SUPPLÉMENTAIRE DES MONUMENTS HISTORIQUES**

**A. Nature des travaux subventionnables**

Restauration des édifices inscrits appartenant aux communes.

**B. Bénéficiaires :**

Communes.

**C. Financement départemental :**

◆ Dépense subventionnable : coût HT des travaux

◆ Taux de subvention : 25 %

- majoré de 30 % si la population communale est comprise entre 300 et 500 habitants
- majoré de 50 % si la population communale est inférieure à 300 habitants

La liste des opérations susceptibles d'être retenues pour 2005 au titre de la restauration des Monuments Historiques Inscrits à l'Inventaire Supplémentaire appartenant aux communes du département figure en annexe II.

### **III - OBJETS MOBILIERS COMMUNAUX**

#### **A. Nature des travaux subventionnables**

Restauration des objets mobiliers classés et inscrits sur la base d'un programme annuel arrêté par l'Etat.

#### **B. Bénéficiaires :**

Communes

#### **C. Financement départemental**

- ◆ Participation de l'Etat égale ou supérieure à 50 % du coût des travaux : aide départementale fixée à 50 % de la dépense à la charge de la commune.
- ◆ Participation de l'Etat inférieure à 50 % du coût des travaux : aide départementale fixée à 50 % du montant de la participation de l'Etat.

Pour l'année 2005, la liste des restaurations des objets mobiliers classés et inscrits communaux figure en annexe III.

Compte tenu de ce qui précède, je vous saurais gré de bien vouloir délibérer et approuver les autorisations de programme suivantes :

- Travaux de restauration des Monuments Historiques et orgues classées appartenant aux communes du département, pour un montant de 151 735 € avec l'échéancier de crédits de paiement suivant :

2006 :	51 735 €
2007 :	50 000 €
2008 :	50 000 €

- Restauration des Monuments Historiques inscrits appartenant aux communes du département, pour un montant de 85 561 € avec l'échéancier de crédits de paiement suivant :

2006 :	35 561 €
2007 :	30 000 €
2008 :	20 000 €

- Restauration des objets mobiliers classés appartenant aux communes du département, pour un montant de 11 247 € avec l'échéancier de crédits de paiement suivant :

2006 :	5 247 €
2007 :	6 000 €

- Restauration des objets mobiliers inscrits, pour un montant de 1 025 € avec l'échéancier de crédits de paiement suivant :

2006 :	1 025 €
--------	---------



Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu l'avis de la commission éducation, sport, culture et transports,

Vu l'avis de la commission des finances,

Après en avoir délibéré,

## LE CONSEIL GENERAL

- Donne acte à M. le Président de sa communication de la programmation Etat 2005 de restauration des monuments historiques classés ou inscrits à l'Inventaire Supplémentaire et des objets mobiliers classés ;
  
- Approuve les autorisations de programme suivantes d'un montant global de 249 568 € correspondant à la participation départementale :
  - Travaux de restauration des Monuments Historiques et orgues classées appartenant aux communes du département, pour un montant de 151 735 € avec échéancier de crédits de paiement suivant :  
(Annexe I)
 

2006 :	51 735 €
2007 :	50 000 €
2008 :	50 000 €
  
  - Restauration des Monuments Historiques inscrits appartenant aux communes du département, pour un montant de 85 561 € avec échéancier de crédits de paiement suivant :  
(Annexe II)
 

2006 :	35 561 €
2007 :	30 000 €
2008 :	20 000 €
  
  - Restauration des objets mobiliers classés appartenant aux communes du département, pour un montant de 11 247 € avec échéancier de crédits de paiement suivant :  
(Annexe III)
 

2006 :	5 247 €
2007 :	6 000 €
  
  - Restauration des objets mobiliers inscrits, pour un montant de 1 025 € avec l'échéancier de crédits de paiement suivant :
 

2006 :	1 025 €
--------	---------

Adopté à l'unanimité.

Le Président,

**MONUMENTS HISTORIQUES CLASSES : STRICT ENTRETIEN ET  
TRAVAUX DE RESTAURATION**

Annexe I

COMMUNE	TRAVAUX	COUT	ETAT	COMMUNE	DEPARTEMENT
<b>BRUNIQUEL</b> Château (ruines)	Entretien couverture	5 000 €	2 500 €	1 250 €	1 250 €
<b>CAYLUS</b> Halles	Réfection des couvertures	51 000 €	25 500 €	12 750 €	12 750 €
<b>FINHAN</b> Eglise	Restauration perron et façade Ouest	13 500 €	6 750 €	3 375 €	3 375 €
<b>LACHAPELLE</b> Eglise	Maçonneries du clocher et travaux de menuiserie	10 000 €	5 000 €	2 500 €	2 500 €
<b>LACOUR</b> Eglise	Maçonnerie et mise en sécurité électrique	5 000 €	2 500 €	1 250 €	1 250 €
<b><u>MONTAUBAN :</u></b> Eglise St Jacques :	Restauration toitures, nef et clocher	418 000 €	167 200 € (40 %)	167 200 € (40 %)	83 600 € (20 %)
Eglise St Jacques	1 <sup>ère</sup> tranche vitraux, reprise maçonneries extérieures	30 000 €	12 000 € (40 %)	12 000 € (40 %)	6 000 € (20 %)
Palais Episcopal (musée Ingres)	Restauration menuiseries (1° T) reprise maçonneries extérieures	30 050 €	12 020 € (40 %)	12 020 € (40 %)	6 010 € (20 %)
Temple des Carmes	Charpente-couverture-maçonneries	60 000 €	30 000 € (50 %)	15 000 €	15 000 € (20 %)
<b>MONTPEZAT de QUERCY</b> Collégiale	Eclairage 2 <sup>ème</sup> tranche	80 000 €	40 000 €	20 000 €	20 000 €
<b>TOTAL</b>					<b>151 735 €</b>

Le Président,

**MONUMENTS HISTORIQUES INSCRITS :  
TRAVAUX DE RESTAURATION**

Annexe II

<b>COMMUNE</b>	<b>TRAVAUX</b>	<b>COUT</b>	<b>ETAT</b>	<b>COMMUNE</b>	<b>DEPARTEMENT</b>
<b>BRUNIQUEL</b> Eglise St Maffre	Restauration couvertures et clocher	38 433 €	9 608 €	19 216 €	9 608 €
<b>MIRABEL</b> Eglise Dame des Misères	Façades 2 <sup>ème</sup> tranche	115 890 €	23 178 €	46 357 €	28 972 €
<b>NEGREPELISSE</b> Eglise St Pierre aux liens	Restauration générale (complément) 1 <sup>ère</sup> tranche	139 732 €	41 250 €	63 549 €	34 933 €
<b>PUYLAROQUE</b> Eglise St Jacques	Restauration de la maçonnerie du clocher	48 194 €	12 048 €	24 098 €	12 048 €
<b>TOTAL</b>					<b>85 561 €</b>

Le Président,

## OBJETS MOBILIERS CLASSES

### Annexe III

COMMUNE	TRAVAUX	COUT	ETAT	COMMUNE	DEPARTEMENT
<b>MONTAUBAN :</b> Eglise St Jacques : Rétable	Restauration (1° Tranche)	23 500 €	9 400 € (40 %)	9 400 €	4 700 € (20 %)
<b>MONTPEZAT de QUERCY</b> Collégiale	Restauration toiles chapelle Notre Dame de Pitié	16 000 €	8 000 €	4 000 €	4 000 €
	----- 2 panneaux peints Chapelle St Joseph	----- 10 189 €	----- 5 094 €	----- 2 548 €	----- 2 547 €
<b>TOTAL</b>					<b>11 247 €</b>

## OBJETS MOBILIERS INSCRITS

COMMUNE	TRAVAUX	COUT	ETAT	COMMUNE	DEPARTEMENT
<b>LAFRANCAISE</b> Eglise de Lapeyrouse	Restauration de la vierge à l'enfant	4 100 €	1 025 €	2 050 €	1 025 €
<b>TOTAL</b>					<b>1 025 €</b>

Le Président,